

Assemblée communale du 9 décembre 2020

Président : M. Gabriel Nussbaumer, Syndic

Participants : 48 personnes, dont deux personnes n'ayant pas le droit de vote

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du Conseil communal, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun d'y participer.

M. le Président déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 48 du 27 novembre 2020, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

M. le Président rappelle que le vote au bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5^e des membres présents (art. 18 LCo).

M. le Président procède à la désignation des scrutateurs :

- M. Daniel Perroud
- Mme Virginie Pauchard
- M. Luis Oliveira da Silva

L'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président rappelle que l'assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée communale (art. 3 ReLCo).

M. le Président tient à souligner qu'en vertu de l'article 23 de la loi sur les communes, il est de son devoir de rappeler à l'ordre tout intervenant qui tiendrait des propos blessants ou des attaques personnelles envers un conseiller ou quelque personne que ce soit.

M. le Président donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 juin 2020

2. Budgets 2021

2.1. Budget communal de fonctionnement

Rapport de la Commission financière

2.1.1 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et de la fortune des personnes physiques de 85% à 82% de l'impôt cantonal de base

(100%) pour une durée d'une année.

Rapport de la Commission financière

Vote final du budget communal de fonctionnement

2.2. Budget communal des investissements

2.2.1. Crédit d'étude pour l'assainissement des eaux

claires Brévires - Rialet

CHF 12'000. —

Rapport de la Commission financière

Vote

2.2.2. Crédit pour l'assainissement de la 'Fin devant'

CHF 50'000. —

Rapport de la Commission financière

Vote

2.2.3. Crédit pour l'adaptation des routes du domaine

public

CHF 13'200. —

Rapport de la Commission financière

Vote

2.2.4. Crédit pour la 2^{ème} étape pour le chauffage à

distance

CHF300'000. —

Rapport de la Commission financière

Vote

2.2.5. Crédit pour une place des déchets verts

CHF180'000. —

Rapport de la Commission financière

Vote

2.2.6. Crédit pour la construction d'un nouveau local

pour l'édilité

CHF480'000. —

Rapport de la Commission financière

Vote

Vote final du budget communal des investissements

3. Adoption de divers règlements ou modifications

3.1. Règlement du Cimetière

3.2. Règlement relatif à la gestion du fond de formation professionnelle

4. Divers

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

Une intervention de Monsieur Stephan Dubey, au nom de la Commission financière, est faite pour ajouter un point au tractanda, soit : 2.1.2 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 85% à 80% de l'impôt cantonal de base (100%) pour une durée d'une année.

M. le Président prend note de cette requête et demande à l'Assemblée de voter ce changement au tractanda. Pour rappel, il faut une majorité de personne dans l'Assemblée pour mettre cet objet au tractanda.

M. le Président passe au vote de cette proposition d'ajouter un point au tractanda

Au vote à main levée, le rajout au tractanda du point 2.1.2. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 85% à 80% de l'impôt cantonal de base (100%) pour une durée d'une année est approuvé à la majorité 37 oui, 2 non et 7 abstentions.

M. le Président informe que le point a été accepté et qu'il y aura un point 2.1.2 qui est rajouté au tractanda de ce soir.

M. le Président passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 juin 2020

M. le Président précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune www.cottens-fr.ch.

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 30 juin 2020.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 30 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

M. le Président adresse ses remerciements à M. René Muller, administrateur communal, pour la rédaction du procès-verbal.

2. Budgets 2021

M. le Président passe à présent la parole à **Mme Miriam Hess Feki** pour la présentation du point 2.1. « Budget communal de fonctionnement 2021 ».

2.1. Budget de fonctionnement 2021

Le budget de fonctionnement a été présenté à la Commission financière le 25 novembre dernier.

Mme Miriam Hess Feki informe qu'elle ne présentera que les chiffres qui présentent une différence importante par rapport aux comptes 2019 ou au budget 2020. Le détail des chiffres se trouve sur notre site internet www.cottens-fr.ch

Les prestations de la caisse de pension pour les employés de la commune ont été améliorées, en augmentant le % de cotisation. De plus, le nombre de personnes pouvant bénéficier de la caisse de prévoyance a été augmenté en abaissant le montant minimal d'accès. Maintenant le personnel de l'AES et du nettoyage peuvent aussi accéder à la caisse de pension. Le 40% des primes supplémentaires sont à la charge des employés nouvellement assurés.

Le Conseil communal souhaite actualiser le site internet de la commune et le programme de travail servant aux séances du Conseil communal et de l'administration. Une enveloppe de CHF 22 500.- a été prévue pour ces réalisations sous le chapitre « administration générale ».

Sous le chapitre « police du feu » un montant pour les frais d'intervention des pompiers a été prévu dans le budget pour 2021. Ce montant n'existait pas dans les exercices comptables précédents.

Au chapitre « formation professionnelle » un montant de CHF 5'000.- a été prévu pour la bourse d'apprentissage et d'études. Il y a une entrée du même montant car cette bourse est financée par un don à la commune, dont le règlement sera présenté sous le point 3.2 du tractanda de ce soir.

Au chapitre « administration scolaire » nous avons prévu une augmentation des charges pour le nettoyage des bâtiments scolaires à la suite de la crise sanitaire.

Sous le chapitre « culture », la participation à la Conférence régionale CRID nous est facturée à la hauteur de CHF 7'163.-. Il s'agit une charge liée.

Le CRID c'est la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné par la Préfecture de la Sarine.

Au chapitre « santé », il s'agit uniquement de charges liées et la commune n'a aucune influence sur les coûts. Par rapport au budget de l'année passée nous avons une augmentation des charges d'un peu plus que de 2%.

Les charges liées pour l'aide sociale progressent d'environ de 12% par rapport au budget 2020. La plus grosse augmentation provient de notre participation à l'Association à buts multiples ARCOS. Cette augmentation résulte du projet de réinsertion (IPSO) pour les personnes qui se retrouvent à l'aide sociale. Ce projet sera mis en place par l'association intercommunale ARCOS durant l'année 2021.

Les charges sous le chapitre « routes communales et génie civil » diminuent d'environ CHF 90'000.-. Cette économie résulte principalement de la pratique du Conseil communal de demander des investissements à l'Assemblée communale pour financer des études et projets de rénovation pour les routes en cas de besoin.

Au chapitre « protection – aménagement de l'environnement »,

Les comptes « approvisionnement en eau, protection des eaux et ordures ménagères » respectent les principes légaux des taux de couvertures.

Les revenus supplémentaires sous le chapitre « aménagement du territoire et construction » proviennent des honoraires d'urbanistes et d'architectes qui sont refacturés par la commune. Nous avons pu constater une hausse d'activité dans les constructions et avons augmenté les revenus des autorisations de construire.

Dans le compte « achat de matériel forêts et sentiers pédestres » une enveloppe de CHF 10'000.- a été prévue pour 2021 pour l'amélioration de notre réseau.

Les estimations des recettes concernant les impôts sur le revenu, la fortune, le capital et les bénéfices ont été faites sur la base des recommandations du service cantonal des contributions.

Le budget inclut déjà la baisse d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques que le conseil communal souhaite soumettre pour votation. Cette baisse représente un manque à gagner d'environ CHF 115'000.- pour la commune.

Sous le chapitre « immeubles du patrimoine financier » un compte « jeton et frais de la Commission de l'énergie » a été créé pour la nouvelle commission de l'énergie de notre commune

En résumé :

Le budget de fonctionnement que vous propose le Conseil communal pour 2021 présente un déficit de **CHF 48'646.30.**

2.1.1. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 85% à 82% de l'impôt cantonal de base (100%) pour une durée d'une année.

M. le Président donne la parole à **Mme Miriam Hess Feki** pour ce point.

Ces dernières années la commune de Cottens a pu présenter des comptes avec des résultats positifs importants qui ont permis d'alimenter le compte « Fortune » au bilan, qui présente un solde de plus de CHF 3'600'000.- au 31.12.2019. Grâce à cette situation confortable, le Conseil communal souhaite soumettre une baisse de 3 points de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Nous souhaitons également limiter cette baisse à une seule année. D'une part nous ne voulons pas hypothéquer la marge de manœuvre du prochain Conseil communal qui sortira des urnes au printemps prochain. D'autre part nous souhaitons rester prudents car pour le moment il est difficile d'estimer les répercussions de la crise sanitaire sur les revenus de la commune. Le budget 2022 sera établi sur la base du modèle comptable harmonisé MCH2. Le nouveau Conseil Communal pourra mieux évaluer la situation lors de l'établissement du budget 2022 ainsi que les retombées dues au Covid-19.

Au nom du Conseil communal, **Mme Miriam Hess Feki** remercie Monsieur René Muller pour son excellente prestation dans sa fonction d'Administrateur communal et demande s'il y a des questions.

M. le Président remercie **Mme Miriam Hess Feki** et donne la parole à M. Stephan Dubey, Président de la Commission financière pour la lecture de leur rapport.

Budget de fonctionnement

Lors de sa séance du 25 novembre 2020, la Commission financière a examiné en détail le budget 2021 et analysé les chiffres qui sont soumis à votre approbation.

Modification du coefficient d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 85% à 82% de l'impôt cantonal de base (100%) pour une durée d'une année.

Il est nécessaire de préciser que la Commission financière a pu constater que dans l'établissement du budget 2021, le Conseil communal a conservé la même ligne que ces dernières années avec des calculs au plus juste.

Il faut également relever que le poste concernant les rentrées fiscales est toujours le plus délicat à estimer malgré les recommandations du Service Cantonal des Contributions qui ne sont que des estimations. Le canton table, pour les communes, sur une augmentation de 3.5% des impôts sur le revenu de 2018 et une baisse de 14% des impôts sur la fortune de la même année. Le Conseil communal a par ailleurs retenu cette recommandation pour établir le budget 2021, avant la modification du coefficient d'impôt proposée.

Une proposition vous est faite aujourd'hui d'abaisser le taux d'imposition de 85% à 82% pour une durée d'une année.

Cette baisse représente un appauvrissement pour la commune d'une rentrée fiscale de CHF 115'000.- environ.

Les autres impôts restent relativement stables.

Tenant compte de tous ces éléments, la Commission financière est d'avis que les prévisions ont été établies au mieux des informations disponibles.

Avant de poursuivre, la Commission financière tient également à relever que la commune peut sans aucun doute assumer une telle baisse et qu'elle peut comprendre la démarche du Conseil communal, y compris dans sa limitation fixée à une année.

La Commission financière est toutefois d'avis que cette proposition n'est pas suffisamment ambitieuse.

Argumentation :

Notre argumentation est basée sur plusieurs réflexions qui, cumulées, nous conduisent à cet appel à refuser la proposition du Conseil communal et à vous soumettre une contre-proposition.

Comme la majorité des communes du canton de Fribourg, notre commune a réalisé ces dernières années, grâce notamment à une gestion adéquate du Conseil communal, de bons résultats, voire d'excellents résultats. Ces derniers ont permis d'effectuer différents amortissements mais également de créer certaines réserves.

Tenant compte de la situation financière actuelle de notre commune, nous voyons dans la proposition frileuse du Conseil communal, le « verre à moitié vide » plutôt que « le verre à moitié plein ».

Toutefois, nous ne devons pas oublier que des investissements importants impacteront les finances communales dans les prochaines années. A ceci s'ajoute que nous ne maîtrisons pas encore les influences exactes des nouvelles mesures comptables harmonisées (MCH2) qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Cependant, si nous voulons soutenir les contribuables de Cottens qui, pour une majeure partie, seront impactés par la crise que nous traversons actuellement, nous estimons que la baisse du coefficient d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques devrait être plus importante et la commune en a les moyens.

Par contre, nous sommes tout à fait d'accord de limiter cette baisse à la durée fixée à une année.

Conclusion :

En résumé, fort de notre mûre réflexion commune et compte tenu des arguments avancés, la Commission financière n'est pas favorable à la proposition du Conseil communal de modifier le coefficient d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 85% à 82% de l'impôt cantonal de base (100%) pour une durée d'une année.

Le budget de fonctionnement 2021 qui vous est soumis par le Conseil communal se solde par un excédent de charges de CHF 48'646.30.

Comme annoncé en début d'Assemblée, la Commission financière émet la proposition de modifier le coefficient d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 85% à 80% de l'impôt cantonal de base (100%) pour une durée d'une année.

Cette baisse représente un appauvrissement supplémentaire pour la commune de CHF 79'900.-, soit une réduction totale de CHF 199'700.--.

Le budget de fonctionnement 2021 qui vous serait soumis en cas de refus de la proposition du Conseil communal se solderait par un excédent de charges de CHF 128'500.- et respecte largement la règle des 5% du total des charges fixée par l'art 87 al.3 de la loi sur les communes. Le 5% représente une somme de CHF 359'400.--.

Les autres postes du budget de fonctionnement étant inchangés et suite à ce qui précède, la Commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2021.

Nous nous permettons de rappeler la procédure en lien avec l'approbation du budget 2021 :

- *Le Conseil communal présente sa proposition de baisse d'impôts.*
- *L'Assemblée communale vote cette proposition.*
 - *En cas de Oui, la baisse proposée par la Commission financière n'est pas soumise au vote.*
 - *En cas de Non, on passe au point complémentaire de l'ordre du jour.*
- *A ce moment-là, l'Assemblée communale vote sur la proposition de la Commission financière.*
 - *En cas de Oui, la baisse d'impôt proposée la Commission financière est acceptée.*
 - *En cas de Non, le coefficient d'impôts pour 2021 reste fixé à 85%.*

M. le Président reprend la parole en remerciant M. Stephan Dubey pour ses explications très claires.

Mme Marie-Claude Clerc demande si le Conseil communal a chiffré l'impact du covid-19. **Mme Miriam Hess Feki** l'informe que le Canton a pris en compte la 1^{ère} vague mais il y aura également un impact dû à la 2^{ème} vague. L'estimation a été très prudente mais la Commune a les moyens de supporter le choc.

M. Louis Pythoud demande si la bourse concernant le fond de formation professionnel a une influence sur le résultat. **Mme Miriam Hess Feki** l'informe que ce sujet sera traité par la suite mais qu'il n'y a aucune incidence sur le budget car les coûts seront financés par le fond à disposition comme indiqué dans le budget.

M. le Président remercie **Mme Miriam Hess Feki** et passe au vote pour cette proposition du Conseil communal.

Au vote à main levée, la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 85% à 82% de l'impôt cantonal de base (100%) pour une durée d'une année est refusé 17 oui et 27 non et 2 absentions.

2.1.2 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 85% à 80% de l'impôt cantonal de base (100%) pour une durée d'une année.

M. le Président prend acte de la décision de l'Assemblée communale et donne la parole **Mme Miriam Hess Feki** pour la présentation de la proposition de la Commission financière.

La commission financière a proposé de soumettre au vote :

La Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et de la fortune des personnes physiques de 85% à 80% de l'impôt cantonal de base (100%) pour une durée d'une année.

Cette baisse présente un manque à gagner d'environ 200'000 CHF pour la commune et le budget de fonctionnement pour 2021 présentera un déficit de **CHF -133'646,30**.

En résumé :

Mme Miriam Hess Feki informe que le budget de fonctionnement qui vous est proposé pour 2021 présente un déficit de CHF -133'646,30 et demande s'il y a des questions ?

M. le Président demande si la Commission financière a quelque chose à compléter ou à ajouter à leur demande.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** remercie **Mme Miriam Hess Feki** et passe au vote de cette proposition de la Commission financière

Au vote à main levée, la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 85% à 80% de l'impôt cantonal de base (100%) pour une durée d'une année est approuvé par 36 oui contre 6 non et 4 abstentions

M. le Président passe au vote du budget de fonctionnement de 2021 qui présente un déficit de **CHF -133'646.30** et demande aux gens de se manifester en levant la main.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2021 qui présente un déficit de CHF -133'646.30 est approuvé par 38 oui contre 2 non et 6 abstentions.

M. le Président remercie l'assemblée et passe à la présentation du point 2.2.1. du tractanda, soit le crédit d'étude pour l'assainissement des eaux claires dans le secteur Brévires – Rialets.

2.2.1. Crédit d'étude pour l'assainissement des eaux claires
Brévires – Rialets CHF 12'000.00

Pour ce point du tractanda, **M. le Président** passe la parole à **M. Yves Nicolet** qui est en charge du dicastère.

M. Yves Nicolet fait un rappel de la situation existante, soit :

Le défi de notre commune en ce qui concerne les eaux usées, est d'augmenter fortement la part d'égouts dont les eaux sont séparées. Actuellement, la grande quantité d'eau claire déversée à la station d'épuration de l'AEGN nous pénalise financièrement.

Le Service des ponts et chaussées est aussi partie prenante. L'Etat de Fribourg dispose d'un bassin de rétention au hameau des Rialets. Celui-ci est en mauvais état et doit être assaini.

Le Conseil communal vous propose un crédit d'étude de CHF 12'000.- pris en charge à parts égales entre la commune et le canton.

Cette étude comprendra le calcul et le contrôle des débits d'évacuation des eaux, l'examen de l'admissibilité dans les eaux superficielles, le calcul et contrôle du volume de rétention, des propositions d'emplacement du bassin de rétention, la définition des travaux à réaliser, le chiffrage des coûts de construction. De plus une clef de répartition des infrastructures sera établie entre le canton et la commune au prorata des surfaces assainies.

A l'écran se trouve en traitillé rouge le tracé hypothétique de la future canalisation d'eau claire. Les eaux usées pourraient être récoltées dans la canalisation actuelle traversant le quartier des Rialets.

Par la suite, le Conseil communal sera en mesure de vous proposer un crédit adéquat pour la réalisation de la mise en séparatif du secteur Brévires/Rialets.

Ce projet conséquent représente un défi pour notre commune. Les phases d'études, de planification, de réalisation occuperont le conseiller communal responsable du dicastère durant la prochaine législature.

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions.

M. Michel Yerly demande ce qu'il en est de la canalisation actuelle ? **M. Yves Nicolet** l'informe que cette conduite sera utilisée dans le cadre de ce projet et non plus pour le bassin de rétention. **M. Michel Yerly** pose la question de l'avenir du bassin de rétention actuel, serait-il supprimé ? **M. Yves Nicolet** l'informe qu'un autre bassin sera fait toujours dans le cadre de ce projet car il ne donne plus satisfaction.

M. Maurice Rey demande pourquoi cette répartition est de 50% - 50% pour cette étude car il semblerait que ce soit le Canton qui soit demandeur ? Il propose une répartition à 1/3 pour la Commune et 2/3 pour le Canton. **M. Yves Nicolet** lui répond que la Commune est impliquée à terme dans ce projet à hauteur d'environ 80% pour ce qui seront des coûts finaux. Une participation à l'étude de 50% est déjà une bonne chose pour la Commune.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Crédit d'étude pour l'assainissement des eaux claires Brévires – Rialets

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 12'000.- pour le crédit d'étude pour l'assainissement des eaux claires Brévires – Rialets financé par les liquidités.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 12'000.00 pour le crédit d'étude pour l'assainissement des eaux claires Brévires – Rialets est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du point 2.2.2.

2.2.2. Crédit pour l'assainissement de la 'Fin devant' CHF 50'000.00

M. Yves Nicolet présente un plan pour situer sa demande et informer l'Assemblée communale.

M. Yves Nicolet informe que les trois maisons situées à droite de la route cantonale en direction de Chénens ne sont pas encore raccordées à l'épuration. Faisant suite à la demande d'un propriétaire, le Conseil communal vous propose un investissement de CHF 50'000.- pour la construction d'une canalisation qui traversera la route

cantonale. Le solde des infrastructures sera réalisé par les propriétaires privés. En effet le règlement communal précise, à l'article no 6, que le requérant doit prendre en charge totalement ou partiellement les frais relatifs à l'aménagement d'installations publiques d'évacuations des eaux. Le Conseil communal a pour habitude de donner un point de raccordement hors du domaine public, dans ce cas les frais de traversée de la route cantonale seront pris en charge par la commune.

M. Yves Nicolet demande à l'assemblée s'il y a des questions.

M. Louis Pythoud demande quelle est la longueur du tronçon concerné ? **M. Yves Nicolet** lui répond que la longueur est de 39,80 m. Le coût du passage de la route cantonale par un forage dirigé plus celui de la mise à l'enquête et les honoraires de l'ingénieur ont un coût. Il n'est pas possible également d'utiliser le passage souterrain existant où coule l'eau claire pour y mettre un tuyau d'évacuation des eaux usées.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière *M. Stephan Dubey, Président.*

Crédit pour l'assainissement de la 'Fin devant'

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 50'000.- pour le crédit pour l'assainissement de la 'Fin devant' financé par le recours à l'emprunt.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 50'000.00 pour un crédit pour l'assainissement de la 'Fin devant' est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Claude Magnin** pour la présentation du point 2.2.3.

2.2.3. Crédit pour l'adaptation des routes du domaine public **CHF 13'200.00**

M. Claude Magnin donne des explications au sujet de cet investissement.

Lors des relevés pour la nouvelle mensuration, il a été constaté que certaines routes communales se trouvent en dehors des limites de propriété. Dans les années 70 lors de réfections de ces routes, pose de béton, aucun relevé n'avait été entrepris. A la suite d'une séance d'information avec le géomètre cantonal la régularisation des limites par un transfert de propriété doit être envisagé, il s'agit de l'article 54 sur la loi de la mensuration.

Les adaptations et rectifications des limites seront validées lors de la mise à l'enquête publique, il s'agit de 8 secteurs de routes communales.

La nouvelle limite sera ajustée des deux côtés de la route, avec une banquette de 50 cm.

- Seules les limites aboutissantes seront abornées
- Les points seront matérialisés avec des bornes ou des chevilles

L'avantage de l'application de l'article 54 de la loi sur la mensuration :

- Simplification des démarches
- Pas de convention, ni de séances de signatures
- Diminution du coût des travaux.

M. Claude Magnin demande s'il y a des questions.

M. Michel Yerly demande s'il y a des compensations financières par rapport à cette mensuration ? **M. Claude Magnin** informe qu'il ne devrait pas y avoir d'échanges d'argent pour cette solution. Il y aura une mise à l'enquête pour permettre aux propriétaires de faire éventuellement opposition à ces corrections de limites. A l'issue de la mise à l'enquête, il devrait y avoir une convention qui doit être signée entre les différents propriétaires et la Commune.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **M. Claude Magnin** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière *M. Stephan Dubey, Président.*

Crédit pour l'adaptation des routes du domaine public

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 13'200.- pour le crédit pour l'adaptation des routes du domaine public financé par des liquidités.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 13'200.00 pour le crédit pour l'adaptation des routes du domaine public accepté à la majorité (1 voix contre et deux abstentions).

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à **M. Marc-Antoine Sauthier** pour la présentation du point 2.2.4.

2.2.4. Crédit pour la 2^{ème} étape pour le chauffage à distance
CHF 180'000.00

M. Marc-Antoine Sauthier informe qu'avant de commenter cet investissement, il se permet de vous présenter l'ensemble du plan où sont situés également les autres investissements de ce soir.

M. Marc-Antoine Sauthier montre où se situent les 2 bâtiments projetés. L'avantage est que nous pouvons réaliser ces projets sur les bassins de l'ancienne STEP. Lors de l'Assemblée communale de décembre 2019, un investissement de CHF 500'000.- a été voté pour la construction du bâtiment du chauffage à distance (CAD), développé par le Groupe E Celsius. Le but était de rester indépendant et de montrer à la fondation du home que nous allions réaliser un CAD. Cette décision était très importante car en janvier le home devait opter pour une source d'énergie pour la piscine. La venue du home était indispensable pour la réalisation du CAD. Sans le home pas de CAD. La fondation du home a opté pour notre CAD et nous les en remercions.

M. Marc-Antoine Sauthier donne certaines caractéristiques du bâtiment et montre un aperçu du déversement des plaquettes de bois dans la fosse de 200 m3. Cela signifie 6 camions sur une journée et pour une dizaine de jours selon la météo naturellement. Le silo de surface ne contenait que 140 m3 soit plus de jours de livraison.

M. Marc-Antoine Sauthier indique que nous devons modifier et réaménager la chaufferie actuelle dans le bâtiment de l'école. Circuit primaire et secondaire. Il s'agit de changer les conduites (après 30 ans) et de les adapter au nouveau système de chauffage : suppression de l'actuelle chaudière à mazout et, découpage et élimination de la citerne de 30'000 litres, modification des installations électriques. La citerne et la chaudière ont été installées lors de la construction de l'école et après installation ils ont coulé la dalle du rez-de-chaussée. Les coûts de ces travaux sont estimés à : CHF 131'000.-.

M. Marc-Antoine Sauthier indique que les autres coûts à prendre en considération sont :

La taxe de raccordement CAD au fournisseur de chaleur s'élève pour 40 ans à CHF 81'000.-, soit CHF 2'000.- par année sans frais d'entretien.

Après de longues discussions avec le fournisseur de plaquettes de bois, nous avons opté pour une fosse de 200 m3 au lieu d'un silo de surface de 140 m3. Les livraisons seront concentrées sur un jour au lieu de plusieurs jours en cas de grand froid. Coût : CHF 80'000.-.

M. Marc-Antoine Sauthier rappelle que dans le cadre du changement climatique, que nous constatons tous, et des obligations pour les communes de choisir des modes de chauffage aux énergies renouvelables, nous sommes sur la bonne voie. Nous utiliserons donc une matière première de notre région (notre forêt) et nous ne serons plus dépendants des pays exportateurs de pétrole ou de gaz. Nous favorisons l'économie locale.

Il y a 10 ans, nous avons posé 440m2 de panneaux solaires sur le toit de l'école. Un contrat a été signé avec les organismes de la Confédération pour le rachat de l'électricité fournie durant 25 ans. L'installation étant totalement amortie, c'est un montant d'environ CHF 30'000.- par an net qui tombe dans l'escarcelle de la commune. Nous toucherons ce montant pendant encore les 15 prochaines années, ce qui représente CHF 450'000.-.

Dans ce contexte, l'amortissement se fera en 10 ans et nous devenons donc exemplaires dans le développement durable ainsi que dans la diminution du CO2 et la lutte contre le réchauffement climatique.

Une énergie renouvelable finance donc une autre énergie renouvelable.

Cet investissement est devisé à **CHF 300'000.-**.

M. Marc-Antoine Sauthier demande s'il y a des questions.

M. Gilles Godar pose la question au sujet du terme '2^{ème} étape' alors que nous avons financé déjà un premier montant de CHF 500'000.- ? Alors qu'à la lecture du dernier PV de l'Assemblée communale, il n'y avait pas de 2^{ème} étape prévue ou planifiée. Est-ce que ce n'était pas prévisible ? **M. Marc-Antoine Sauthier** l'informe que le Conseil communal n'avait pas anticipé certains frais pour ce projet conduit par le Groupe E Celsius. Il y a eu également le changement de la citerne qui n'avait pas été prévu et le projet a changé entre la 1^{ère} et la 2^{ème} étape. Il n'y aura pas d'incidence sur le prix du kWh à 16 ct car le coût supporté par la Commune n'entre pas en considération par rapport au prix du kWh.

M. Bruno Yerly a-t-on approché le Groupe E Celsius pour le surcoût ? **M. Marc-Antoine Sauthier** l'informe qu'il n'y a pas de prise en compte du Groupe E Celsius.

M. Michel Yerly demande pourquoi est-ce que l'on fait un emprunt alors que la commune a un bas de laine de CHF 3'000'000.- ? **M. Marc-Antoine Sauthier** explique que les liquidités ne seront pas suffisantes pour tout financer au niveau des investissements. **Mme Miriam Hess Feki** informe que ce montant de CHF 3'000'000.- est dans les comptes de la Commune mais pas au niveau financier. L'argent est déjà engagé dans les investissements déjà passés aux autres Assemblées communales.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Marc-Antoine Sauthier** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Crédit pour la 2^{ème} étape pour le chauffage à distance

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 300'000.- pour le crédit pour la 2^{ème} étape du chauffage à distance qui nécessite un recours à l'emprunt. Cependant, elle regrette que cette seconde étape n'ait pas été estimée dès le départ du projet.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 300'000.00 pour le crédit pour la 2^{ème} étape pour le chauffage à distance est accepté à la majorité (1 abstention)

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à **M. Marc-Antoine Sauthier** pour la présentation du point 2.2.5.

2.2.5. Crédit pour une place des déchets verts CHF 180'000.00

M. Marc-Antoine Sauthier indique qu'avec le développement de la commune, nous constatons, année après année, un nombre croissant de déchets verts. Tous les citoyens qui se rendent régulièrement à la déchetterie peuvent se rendre compte du volume de ces déchets verts, (compost, branches et gazons).

Le confinement dû à ce terrible virus nous a bien démontré, ce qui était déjà une réalité, qu'il était nécessaire de faire une place pour les déchets verts qui soit accessible durant toute la journée.

Elle est prévue sur l'un des bassins de l'ancienne STEP, située en face du futur chauffage à distance (CAD) et du local de l'édilité qui y sont projetés. Cette place sera fermée et l'accès durant la journée sera possible grâce à un badge pour ouvrir un portail électrique. Chaque famille qui le demandera recevra un badge. Un horaire sera établi afin d'éviter l'accès à des heures désagréables pour les riverains.

Cette place d'environ 250 m² sera en béton (actuellement 88 m²) avec un mur de 2 m de hauteur sur 3 côtés, avec une fosse pour récupérer les jus de gazon, afin de les acheminer vers la station de pompage de la station d'épuration d'Autigny, cela étant une obligation du service de l'environnement. La place devant les déchets verts et les autres bâtiments permet de manoeuvrer sans problème pour les véhicules avec remorque.

Cet investissement est devisé à **CHF 180'000.-**.

M. Marc-Antoine Sauthier demande s'il y a des questions.

M. Gilles Godar demande si l'accès permis durant la journée à la place verte pourra également l'être pour la déchetterie ? **M. Marc-Antoine Sauthier** répond qu'il n'y aura qu'un accès pour la place verte pour le moment. Il informe également que les déchets verts sont broyés par la société ETA Fragnière en réponse à **M. Gilles Godar**. Les déchets déchiquetés sont ensuite utilisés par les paysans de Cottens.

M. Maurice Rey souhaite que la place bétonnée soit faite avec une pente adéquate.

M. Michel Yerly se pose la question concernant la distance au ruisseau de la place en béton ? **M. Marc-Antoine Sauthier** lui répond que les Services des eaux et forêts ont déjà été consultés et qu'ils sont d'accord avec cette manière de faire.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Marc-Antoine Sauthier** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière *M. Stephan Dubey, Président.*

Crédit pour une place des déchets verts

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 180'000.-, financé par emprunt, pour le crédit pour une place des déchets verts.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 180'000.00 pour le crédit pour une place des déchets verts est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à **M. Marc-Antoine Sauthier** pour la présentation du point 2.2.6.

2.2.6. Crédit pour la construction d'un nouveau local pour l'édilité CHF 480'000.00

M. Marc-Antoine Sauthier informe que nos employés communaux de l'édilité travaillent actuellement dans des locaux très rustiques et pas très bien adaptés à leur fonction. Il s'agit du local de l'ancienne STEP.

Comme nous allons construire le local du chauffage à distance sur un des anciens bassins de la STEP, nous avons développé la possibilité d'y accoler un bâtiment pour l'édilité.

La construction d'un local spécifique à l'édilité permettra auxdits employés d'y installer leur atelier pour effectuer les multiples réparations et entretiens qu'ils effectuent sur les véhicules et dans les bâtiments communaux (écoles, administration). Nos employés sont des professionnels inventifs et ils permettent à la commune de faire de belles économies dans l'entretien et l'élaboration de nouveaux instruments de travail.

Ce local permettra de ranger et parquer tous les véhicules et machines de la commune. Le matériel sera réuni en un seul endroit et ne sera plus à l'air libre, ce qui contribuera à une meilleure efficacité.

A côté de ce local, nous devons également construire une place de lavage des véhicules, qui est demandée par le service de l'environnement. Il s'agit de traiter les eaux polluées et de les évacuer vers la station d'épuration d'Autigny.

Un bassin de rétention des eaux claires de 46 m³ sera construit pour évacuer les eaux claires des surfaces des toits et de la place devant ces constructions.

Avec une telle construction, nous sommes bien positionnés pour de futures fusions de communes.

Les caractéristiques du bâtiment sont :

- 20 m de long et 12,50 m de large,
- Toit à un pan 7 m de hauteur devant et 5,80 m derrière, un avant-toit de 2m
- Construction en panneaux sandwich
- 2 grandes portes vitrées pour accueillir les véhicules et le matériel
- 1 porte de service
- Un bassin de rétention des eaux claires de 46 m³

Sur l'arrière du local sont prévues 2 grandes fenêtres pour apporter de la lumière en plus des 2 grandes portes vitrées.

Avec ce local nous pourrons mieux soigner nos machines et véhicules et nous gagnerons en efficacité.

M. Marc-Antoine Sauthier demande s'il y a des questions.

M. Louis Progin relève que vous parlez de 'fusion de commune' ? **M. Marc-Antoine Sauthier** souhaite offrir un outil moderne et pratique. L'avantage d'un tel bâtiment serait qu'en cas de fusion, l'édilité serait située à Cottens et non ailleurs.

M. Charly Galley demande ce qu'il adviendrait des bâtiments actuels ? Seront-ils démolis ? **M. Marc-Antoine Sauthier** informe que la tente en plastique serait conservée momentanément. Le bureau et le local sanitaire continueraient d'être utilisés. Les autres locaux avec le gros matériel seront également conservés.

M. Gilles Godar demande où se situe ce nouveau bâtiment de l'édilité ? **M. Marc-Antoine Sauthier** indique qu'il se situera dans le premier bassin, à droite en sortant de la déchetterie, qui a été rempli. Ceci a été suivi et contrôlé par un bureau d'ingénieur.

Mme Geneviève Reynaud demande si ce bâtiment sera également accessible au personnel qui s'occupe de la déchetterie car actuellement, il se trouve dans un bâtiment insalubre ? **M. Marc-Antoine Sauthier** ne peut pas donner une information précise à ce jour. Ceci sera étudié par le Conseil communal dans le cadre de la planification complète du projet de la déchetterie.

M. Christian Bovigny demande si un pont roulant a été prévu ou un système de levage ? **M. Marc-Antoine Sauthier** en prend note pour voir ce qui pourrait être fait avec les employés de l'édilité.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Marc-Antoine Sauthier** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière *M. Stephan Dubey, Président.*

Crédit pour la construction d'un nouveau local pour l'édilité

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 480'000.- pour le crédit pour la construction d'un nouveau local pour l'édilité, financé par un emprunt.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 480'000.00 pour le crédit pour la construction d'un nouveau local pour l'édilité est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **Mme Miriam Hess Feki** pour la présentation du budget des investissements 2021.

2.2. Budget communal des investissements 2021

Mme Miriam Hess Feki informe que le budget des investissements 2021, excepté les investissements votés ce soir, ne présente que des reports d'investissements pas encore ou partiellement réalisés. **Mme Miriam Hess Feki** présente le budget des investissements qui inclut les nouveaux investissements proposés à cette assemblée, car le conseil communal souhaite vous montrer ses intentions.

Le budget d'investissements du bulletin communal ne présentait que les reports, sans les nouveaux investissements ce qui était une erreur et nous nous en excusons. La nouvelle version se trouve également sur notre site internet : www.cottens-fr.ch. Les montants se trouvant avec un cercle rouge correspondent aux nouveaux investissements qui ont été présentés ce soir.

Mme Miriam Hess Feki informe que la récapitulation des investissements relève un excédent de charges de **CHF 4'250'360.00**.

Mme Miriam Hess Feki demande s'il y a des questions.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **Mme Miriam Hess Feki** et passe à l'approbation du budget communal des investissements 2021.

Au vote à main levée, le budget des investissements 2021 qui présente un excédent de charges de CHF 4'250'360.00 est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à **Mme Miriam Hess Feki** pour la présentation du point 3.1. du tractanda.

3.1. Règlement du cimetière

Mme Miriam Hess Feki précise que l'aménagement du cimetière est maintenant presque terminé. En se basant sur la pratique et le règlement actuellement en vigueur, nous avons pu constater quelques incohérences. Afin de remédier à ces dernières, nous souhaitons adapter le règlement qui est en vigueur à ce jour.

Une présentation des articles modifiés est indiquée durant l'Assemblée communale :

Art. 5 – Organisation du cimetière

Nous n'avons pas de secteur réservé aux enfants. Toutes les personnes sont ensevelies à la ligne.

Art. 6 - Dimensions

Si la famille le souhaite, elle peut choisir une dimension plus petite pour la tombe de corps d'enfant, mais ce n'est pas une obligation.

Le Conseil communal souhaite augmenter la hauteur des tombes cinéraires, pour permettre plusieurs inscriptions.

Art. 14 - Désaffectation (tombes et cellules du columbarium)

Les frais de désaffectation sont facturés au moment du décès, conjointement aux frais d'inhumation. Il n'y pas de frais à payer à la désaffectation.

Art. 16 – Dépôt d'une urne dans une tombe de corps

L'ensevelissement d'une urne dans une tombe de la parenté est autorisé (sans demande spéciale)

Art. 18 - Réservation

Il n'est pas possible de réserver une place dans le cimetière.

Art. 23 - Désaffectation (tombes cinéraires)

Les frais de désaffectation sont facturés au moment du décès, conjointement aux frais d'inhumation.

Il n'y pas de frais à payer à la désaffectation.

Tarif :

Le tarif du dépôt d'une urne supplémentaire dans une tombe de corps s'élève à CHF 400.-, même tarif que pour le dépôt d'une urne supplémentaire dans une tombe cinéraire.

Mme Miriam Hess Feki informe que l'Assemblée communale peut consulter le nouveau règlement sur la page d'accueil de notre site internet www.cottens-fr.ch/règlements

Le Conseil communal vous propose d'accepter ce nouveau règlement et vous le soumet pour approbation.

Mme Miriam Hess Feki demande s'il y a des questions.

M. Louis Pythoud demande s'il y a prolongation de la durée de la tombe si une urne cinéraire est mise en terre ? **Mme Miriam Hess Feki** lui répond que non car il n'est pas possible de le faire selon le règlement en vigueur. Une urne peut être mise dans le columbarium pour une durée de 20 ans puis il y a désaffectation. **M. Louis Pythoud** n'est pas d'accord avec cette approche que l'urne ne peut pas prolonger une tombe de corps. **M. Louis Pythoud** insiste pour faire changer le règlement et son article 16.

M. Sébastien Roch informe, qu'après 20 ans, la tombe doit être désaffectée et l'urne pourrait être déplacée au Columbarium.

M. Maurice Felder informe que nous ne pouvons pas avoir de caveau familial dans notre cimetière.

Mme Geneviève Reynaud est partiellement d'accord avec l'approche de **M. Louis Pythoud**. **Mme Miriam Hess Feki** va contrôler si l'on doit payer 'deux fois' pour ce transfert dans le columbarium de l'urne se trouvant dans une tombe de corps.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Miriam Hess Feki** pour ses explications et passe au vote de cet objet.

Au vote à main levée, le règlement du Cimetière est adopté à la majorité (4 non et 2 abstentions)

M. le Président remercie l'assemblée et passe la parole à **Mme Marianne Clerc** pour la présentation du point 3.2. du tractanda.

3.2. Règlement relatif à la gestion du fond formation professionnelle

Mme Marianne Clerc informe que selon la volonté d'un habitant de Cottens FR, la commune a reçu un montant de CHF 20'940.- à la suite de sa succession. Cette personne a souhaité que ce fond soit utilisé comme « Fond d'apprentissage ».

Afin d'utiliser ce fond à bon escient et de manière équitable, le Conseil communal vous propose un règlement définissant les principes d'utilisation, comme par exemple :

- Apporter un soutien aux personnes en formation dont celle-ci débouche sur un CFC ou une AFP
- Définir un montant maximum par année
- Etc.

Le nouveau règlement est consultable sur la page d'accueil de notre site internet www.cottens-fr.ch/règlements

Le conseil communal vous propose d'accepter ce nouveau règlement et vous le soumet pour approbation.

Mme Marianne Clerc demande s'il y a des questions.

M. Louis Pythoud demande si des demandes avaient déjà été faites par le passé ? **Mme Marianne Clerc** informe qu'à ce jour, il y eu deux demandes faites dernièrement. Est-ce que les gens sont au courant de ce fond ? **Mme Marianne Clerc** l'informe que la population a reçu 'l'information communale' pour en prendre connaissance et que ce règlement est consultable sur le site internet de la Commune.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Marianne Clerc** pour ses explications et passe au vote de cet objet.

Au vote à main levée, le règlement relatif à la gestion du fond de formation professionnelle est adopté à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et passe au point 4. du tractanda, soit les Divers.

4. Divers

M. le Président demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers.

Appel de **M. Gabriel Nussbaumer** pour la prochaine période électorale 2021-2026. **M. Gabriel Nussbaumer** fait un historique de son passage au Conseil communal à ce jour ainsi que ses réflexions et remercie tout le monde. **M. Gabriel Nussbaumer** annonce qu'il se représentera. **Mme Marianne Clerc** informe l'Assemblée communale qu'elle ne se représentera pas. **Mme Miriam Hess Feki** informe qu'elle ne représentera pas. **M. Yves Nicolet** indique qu'il se représentera également. **M. Claude Magnin** indique qu'il se représentera. **M. Marc-Antoine Sauthier** souhaite également se représenter. **Mme Marie-Hélène Tille** souhaite également se représenter.

Mme Valérie Tercier demande comment cela va se passer en ce qui concerne la réfection du pont CFF avec le passage des enfants près de la voie ferrée avec un passage très dangereux le long du quai n°1 ? **Mme Marie-Hélène Tille** informe de la fermeture du pont CFF à toute mobilité durant les travaux et qu'une réunion doit se faire avec l'entreprise des CFF pour mettre en place un concept de sécurité, un aménagement devra être fait le long du quai n° 1. Est-ce qu'une solution pèdibus est possible afin de regrouper le passage des enfants ? Les familles accompagnant un enfant et qui ont des poussettes devraient utiliser le passage par le long de la route cantonale car il sera difficile voire impossible de passer via les voies CFF. **Mme Valérie Tercier** souhaiterait que les travaux puissent être décalés durant l'été (vacances scolaires) ? **Mme Marie-Hélène Tille** ne peut pas changer les dates des travaux mais va voir ce qui est possible. Ça sera de toute manière un moment délicat. **Mme Marianne Clerc** informe que le trajet de l'école est sous la responsabilité des parents. Le conseil des parents n'a pas d'autres solutions actuellement si ce n'est des pèdibus supplémentaires ou une augmentation des véhicules privés. **Mme Marianne Clerc** va voir pour sécuriser le trajet du bas au haut du village.

M. Maurice Rey demande où en est le projet au niveau financier de la route de Lentigny ? **Mme Marie-Hélène Tille** l'informe qu'il reste à poser les glissières et faire les marquages. Les montants d'adjudications totales seront donnés l'année prochaine. **Mme Marie-Hélène Tille** informe que les coûts seront bien en dessous du montant demandé à l'Assemblée communale.

Mme Carole Papaux demande si une passerelle provisoire serait envisageable dans le cadre de la réfection du pont CFF ? **Mme Marianne Clerc** l'informe que cette solution n'a pas été prise en compte dans le projet à ce jour mais que cela pourrait être abordé avec les CFF. **M. Gabriel Nussbaumer** va consulter le bureau d'étude pour essayer de planifier une telle possibilité.

M. Louis Progin revient sur le virage masqué à la route des Brévires. Une prolongation du trottoir avait été refusée. Le Conseil communal a envoyé un courrier pour la coupe des haies avec toutes les règles à respecter. Suite à son intervention, le Conseil communal lui a écrit qu'il n'avait pas trouvé une majorité pour prolonger le trottoir. Le propriétaire concerné n'a pas fait couper sa haie et la vue se trouve toujours bouchée. Est-ce que le Conseil communal va faire quelque chose pour que

cela change ? **M. Gabriel Nussbaumer** l'informe que le Conseil communal a constaté que le problème se trouve dans plusieurs endroits dans la Commune et devrait se trouver à une certaine distance de la chaussée (1,65 m). **M. Louis Progin** demande que la sécurité soit améliorée dans ce virage. **M. Gabriel Nussbaumer** informe que le Conseil communal va se pencher sur cette problématique pour trouver une solution.

Mme Marie-Hélène Tille informe que le Conseil communal ne l'a pas suivi à l'époque pour prolonger le trottoir.

M. Jean-Paul Borne demande la possibilité de mettre un couvert en dessus des escaliers de l'école pour les parents qui attendent leurs enfants ? **M. Gabriel Nussbaumer** va étudier cette demande sur la base d'un croquis que **M. Jean-Paul Borne** lui soumettra.

M. Michel Yerly demande si un accès au colombarium pour les chaises roulantes sera réalisé selon le projet initial ? **M. Christophe Yerly** lui répond que cela sera bientôt fait.

M. Michel Yerly demande si une mise en service du bassin de rétention se trouvant au carrefour avec la route d'Autigny sera fait prochainement ou sera-t-il remblayé ? **M. Yves Nicolet** l'informe qu'un budget de CHF 300'000.- est existant et il sera en service dès que le quartier de la Coutaz sera réalisé. Il est déjà dimensionné en conséquence.

M. Michel Yerly demande si l'allumage des lampadaires durant toute la nuit est indispensable ? **M. Marc-Antoine Sauthier** l'informe que la commission de l'énergie a siégé et va étudier ce problème et fera des propositions au Conseil communal.

M. Christian Bovigny remarque qu'à la route du Centre est vraiment étroite, lors du passage du bus, avec l'obligation de s'arrêter soit en montant ou descendant et pense qu'il en est de même pour la nouvelle route qui part sur Autigny ? **Mme Marie-Hélène Tille** informe qu'une étude a été faite pour l'aménagement de ce nouveau carrefour qui débouche sur la route du Centre. Le but est de réduire fortement la vitesse.

M. Maurice Rey propose de mettre des pots à fleurs car il trouve cela ridicule sur la route du Centre ? **Mme Marie-Hélène Tille** informe qu'il n'y aura pas d'autres pots à fleurs sur la route d'Autigny.

M. Daniel Perroud demande si à la route d'Autigny, il serait possible de déplacer le panneau du 50 km/heure ? **M. Gabriel Nussbaumer** l'informe que le Canton n'est pas d'accord pour ce déplacement. Il souhaite la pose d'un panneau radar par la police cantonale pour faire ralentir la circulation.

M. Bruno Yerly demande ce qu'il en est pour la nouvelle école ? Des investissements ont été votés comme une coupole ? **M. Marc-Antoine Sauthier** explique que des problèmes d'infiltrations d'eau ont été constatés dans ce bâtiment. Un architecte a été mandaté pour faire un projet afin de trouver une solution à ce gros problème. **M.**

Marc-Antoine Sauthier explique que le projet est revu par le Conseil communal et sera présenté lors d'une prochaine Assemblée communale.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée, de belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2021.

M. le Président clôt l'assemblée à 22.35 heures

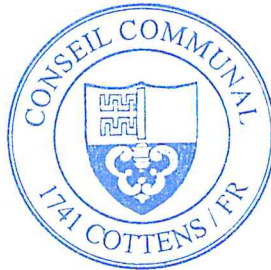
**« sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée communale,
conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes »**

Approuvé en assemblée communale du xx avril 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

L'Administrateur :


René Muller



Le Syndic :


Gabriel Nussbaumer